

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2012

L'An deux mil Douze, Le 22 Février à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 16 Février 2012)

PRESENTS (es) :

Messieurs ARZILLIER, GILLET, LECLERC, BAUDOU, FERY, PIGER, FLERON, LE BOT.
Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, TILLY, DEVILLE.

ABSENTS (es) : Mme MARTIN (Pouvoir à Mme CAILLAT), Mme BOUQUET

Madame DEVILLE Jeannine a été nommée Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 980 – Mise à Jour du tableau de classement des voies communales

2 –Délibération n° 981 – Travaux de Génie Civil/Enfouissement du réseau de Télécommunications dans le cadre des travaux d'aménagement Sécuritaire des Entrées et Voiries en Traversée d'Agglomération (3^{ème} tranche – Rue de Reims)

Compte rendu de la commission d'Appels d'Offres pour la Construction du Bâtiment Communal

La commission « Appel d'Offres » s'est réunie le 08 Février après la clôture de remise des offres négociées concernant deux lots. La négociation a été fructueuse et le résultat est conforme à nos attentes.

Le résultat définitif d'attribution s'élève à 383 763,95 € (options retenues comprises) alors que le montant estimé par le maître d'œuvre était de 395 500,00 € sans les options.

Les travaux devraient démarrer début avril et la mise à disposition du bâtiment serait effective avant l'hiver afin de pouvoir y stationner le matériel roulant de la commune.

Rapport des commissions/Prévisions des Investissements 2012

La commission a retenu un certain nombre d'investissements à prévoir sur le Budget 2012 à savoir :

- Installation d'un chauffe-eau à la Salle de la Croisette
- Achat des fournitures pour réparations électriques et mises en conformité suite au rapport de SOCOTEC
- Changement du portail du nouveau cimetière
- Remplacement de toutes les jardinières Mairie et Bibliothèque
- Remplacement du tracteur communal
- Achat d'un panneau d'affichage Rue des Bavolets
- Achat de plaques et numéros de Rues.
- Remplacement du grillage espace vert de l'école après travaux installation parking.
- Achat du matériel pour l'atelier (transpalette main, étau acier, souffleur thermique, scie à onglets...)

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

- Travaux réfection toiture Eglise,
- Balayage trimestriel des rues communales
- Remplacement d'un double vitrage à la Croisette
- Achat de vêtements de travail employés communaux
- Achat de petit outillage divers

Les subventions seront reconduites comme l'an passé (la subvention du Comité des Fêtes ne sera versée que si un nouveau bureau est constitué.)

Questions Diverses :

- Comité des Fêtes :

L'assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est tenue le 30 Janvier dernier devant un public venu nombreux.

Le Président a annoncé la démission du bureau pour des raisons personnelles et légitimes pour chacun de ses membres, qui souhaitent cependant rester bénévoles au sein de l'association.

Le Conseil Municipal, conscient de la nécessité de pérenniser certaines activités et manifestations (Jeux du jeudi, fête patronale,...) s'organisera pour en assurer la continuité si le Comité des Fêtes venait à être suspendu provisoirement. Cependant, compte-tenu du grand nombre de bénévoles intéressés pour animer notre village, je pense qu'un nouveau bureau sera constitué et que le Comité des Fêtes pourra continuer son activité, avec, bien entendu, toujours le soutien de la municipalité.

- Aménagement de la Place :

Une réunion publique sera organisée le Vendredi 09 Mars à 19 h dans la salle polyvalente. Nous vous présenterons le projet d'aménagement et souhaitons échanger avec les habitants de la commune sur ce thème.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 02 AVRIL 2012 A 20 Heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 29 Février 2012 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 29 Février 2012.
LE MAIRE,**